

Vers une Politique établissement et retrait en agriculture : Pour la pérennité de l'agriculture au Québec

POURQUOI?

- À peine 30 000 fermes au Québec, en baisse constante
- 600-700 établissements potentiels par année à temps plein ou partiel
- Assurer le maintien du nombre actuel de fermes = 1100 établissements/année

⇒ OBJECTIF = plus de 400 établissements supplémentaires par année

⇒ COMMENT = seule une « vraie » politique ambitieuse et transversale répondra au problème

HIER

En 2005 le MAPAQ se dotait d'une Politique jeunesse – Le volet Établissement et relève agricole a été mis en œuvre selon un premier plan d'action 2005-2008, renouvelé pour 2009-2013 (2 M\$/an). Malgré son succès et son utilité reconnus par l'ensemble du milieu, la Politique jeunesse n'a pas été renouvelée dans la Politique de souveraineté alimentaire, présentée en mars 2013.

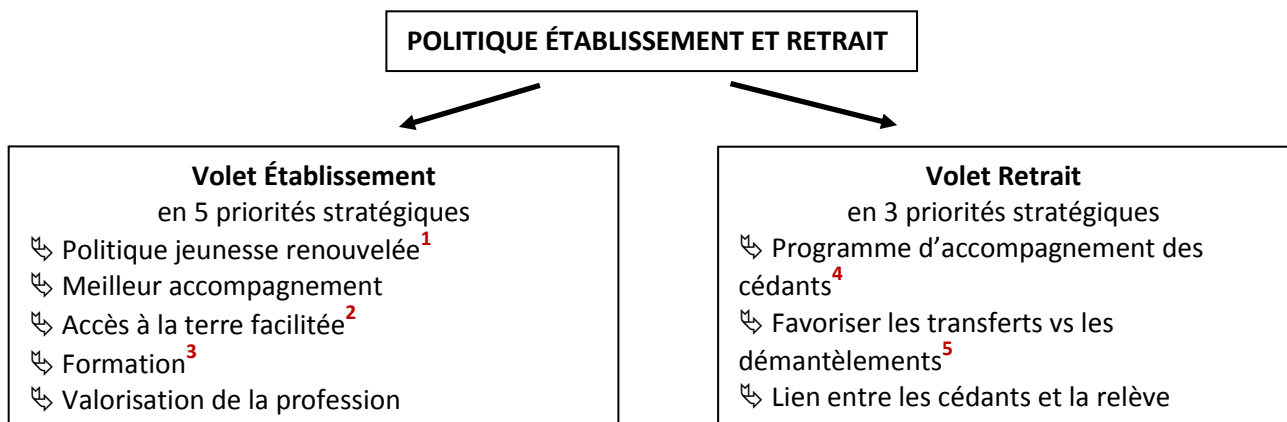
- ☺ → Les objectifs et mesures comblaient de réels besoins, notamment pour les projets de démarrage, et couvraient des aspects structurants pour le milieu agricole (CUMO-CUMA, formation, initiatives régionales).
→ Démarche concertée : le plan d'action englobait les actions des partenaires concernés (FADQ, MELS, Secrétariat à la jeunesse, FRAQ, UPA, CREA, Coop Fédérée, TRAGET Laval) et offrait un forum provincial de discussion avec le MAPAQ.
- ☹ → Un grand oublié : le cédant.

AUJOURD'HUI

- ☺ → Subvention à l'établissement de niveau 1 (DEC-BAC) bonifiée à 50 000\$.
→ Volonté d'améliorer l'accompagnement de la relève par les conseillers relève.
- ☹ → Toutes les subventions n'ont pas été bonifiées.
→ Disparition de la Politique jeunesse.
→ Pas de financement supplémentaire pour l'amélioration de l'accompagnement.
→ Toujours un grand oublié : le cédant.

DEMAIN

Il faut un engagement cohérent avec les enjeux de l'agriculture de demain. Sa pérennité, le pouvoir de se nourrir, mais également la vie et le dynamisme des territoires ruraux en dépendent. Une *Politique établissement et retrait*, transversale et ambitieuse, définie comme l'un des piliers de la politique agricole du Québec, est essentielle pour répondre à l'objectif du maintien du nombre de fermes et du modèle agricole Québécois.



Note 1 :

Retrouver les objectifs poursuivis par la Politique jeunesse : au-delà de l'aspect financier, cette politique avait des effets structurants pour le milieu agricole et permettait d'avoir un forum d'intervenants ayant des engagements annuels pour la relève. Aujourd'hui, même si les aides de la FADQ ont été en partie bonifiées, nous avons perdu ces éléments essentiels qui en faisaient une action concertée réussie.

Note 2 :

Faciliter l'accès aux terres agricoles : dans le contexte actuel de financiarisation des terres et de spéculation sur leur valeur marchande, la relève ne peut compétitionner les acteurs financiers et les producteurs qui ont les moyens de surenchérir. C'est un frein majeur à l'établissement de la relève, surtout dans certaines régions. Il est urgent d'agir efficacement et courageusement, en légiférant et en mettant en place une structure d'encadrement des transactions de terres agricoles. La SADAQ nous paraît répondre de manière très appropriée aux besoins de :

- Connaître et référer les transactions agricoles et avoir le portrait Québécois de l'acquisition et la propriété des terres agricoles,
- Surveiller et éventuellement limiter la spéculation sur le prix des terres,
- Favoriser les projets d'établissement et de consolidation agricoles,
- Créer des liens entre les cédants sans relève et la relève sans ferme,
- Encadrer la location des terres.

Note 3 :

Inciter la relève à la formation : en maintenant la régionalisation de l'offre de formation en agriculture, en haussant les incitatifs financiers à la formation, en encourageant la formation continue (notamment grâce aux Centres régionaux de formation agricole).

Note 4 :

Travailler sur le volet cédant : c'est un pan complètement écarté, qui joue pourtant énormément dans la problématique des transferts de ferme. Favoriser la pérennité des fermes, au lieu de leur démantèlement passe avant tout par un meilleur accompagnement du processus de transfert, dans sa planification et son suivi. Nous préconisons donc, avant tout chose, la mise en place d'un programme incitatif d'accompagnement des cédants. Il passerait par le développement d'une démarche et d'outils incitant le cédant à planifier sa retraite et l'avenir de son entreprise, sous les conseils d'un ou plusieurs référents. L'objectif est de faire naître une culture de la planification facilitant les transferts, avant de mettre en place des outils financiers et fiscaux (fonds d'épargne retraite, fonds de retraite).

Note 5 :

Mesures fiscales : Aujourd'hui, les transferts familiaux d'entreprise agricole incorporée ne sont pas considérés, selon la Loi de l'impôt sur le revenu, comme des gains en capital et ne bénéficient pas de l'exemption en gain de capital. Nous demandons donc que les entreprises vendues à un membre de la famille puissent dorénavant en bénéficier.